

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

Le 28 août 2018

Procès-verbal de la **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 28 août 2018, à 19 h 40**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents
CHABOT, Hélène	Commissaire
HUDON, René	Commissaire
LIZOTTE, Dominique	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 21 août 2018.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 21 août 2018.
6. Dénonciation d'intérêts.
7. Achat de matériel roulant (4 camions tracteurs) pour le Centre de formation en transport de Charlesbourg.
8. Répartition des mandats aux architectes et aux ingénieurs pour les mesures maintien des bâtiments et résorption du déficit 2018-2019 (mesures 50621, 50622, 50625 et 50626).
9. Acquisition par rétrocession d'une parcelle de terrain et cession au CPE l'Imagerie.
10. Appui du comité exécutif pour une demande d'agrandissement d'une école secondaire – Arrondissement de Charlesbourg (sujet retiré).
11. Approbation du compte de dépenses du président.
12. Communication du Président.
13. Communication de la Direction générale.
14. Questions et commentaires des commissaires.
15. Levée de la séance.

CE-18/19-004

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 21 août 2018 sont parvenus aux membres du comité exécutif dans les délais prescrits par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 21 août 2018 soient adoptés tel que déposés.

CE-18/19-005

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 21 août 2018. Tous les suivis ont été faits.

6. **DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

7. **ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT (4 CAMIONS TRACTEURS) POUR LE CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG**

CONSIDÉRANT la demande exprimée par la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le budget d'investissement 2018-2019 approuvé par le comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le résultat favorable obtenu à la suite de la consultation du comité de participation de l'établissement;

CONSIDÉRANT la prise en compte des propositions du comité de recommandation d'achat d'équipements du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation en transport de Charlesbourg a procédé à un appel d'offres public sur se@o (CFTC 18079-002) conformément aux lois, règlements et politiques régissant les contrats des organismes publics en vigueur au Québec et à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Camions Freightliner Québec inc.*, a été déclarée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 28 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu d'autoriser le Centre de formation en transport de Charlesbourg de procéder à l'acquisition :

- auprès de la compagnie *Camions Freightliner Québec inc.* de quatre (4) camions-tracteurs (unités 2277, 2278, 2279 et 2280), pour une somme de SEPT-CENT-UN-MILLE-CINQ-CENT-VINGT dollars (701 520 \$) (excluant les taxes);
- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-18/19-006

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉPARTITION DES MANDATS AUX ARCHITECTES ET AUX INGÉNIEURS POUR LES MESURES MAINTIEN DES BÂTIMENTS ET RÉSORPTION DU DÉFICIT 2018-2019 (MESURES 50621, 50622, 50625 ET 50626)

CONSIDÉRANT que le comité exécutif lors de la séance du 20 février 2018 (CE-17/18-057) a sélectionné des firmes de professionnels pour une période de trois ans dans les domaines suivants : architecture, ingénierie (mécanique et électricité), ingénierie (structure et génie civil) et des laboratoires en contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT les mandats à octroyer dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie (mécanique et électricité) et de l'ingénierie (structure et génie civil);

CONSIDÉRANT que le comité exécutif souhaite répartir équitablement les différents mandats auprès des firmes œuvrant dans le secteur de l'architecture et de l'ingénierie (mécanique et électricité) et de l'ingénierie (structure et génie civil);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 28 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. René Hudon et résolu:

- De répartir les mandats pour les mesures maintien des bâtiments et résorption du déficit 2018-2019 (mesures 50621, 50622, 50625 et 50626) aux firmes d'architectes suivantes :

Établissement	Description de l'intervention	Coût des travaux avant honoraires et taxes
ATELIER D Architecture		
Châtelaine	Rénovation de la couverture toit plat	240 000,00 \$
St-Michel	Réfection de la toiture des bassins C1a et C1b	45 000,00 \$
TOTAL		245 000,00 \$

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

Établissement	Description de l'intervention	Coût des travaux avant honoraires et taxes
BBC ARCHITECTES INC.		
Beaux-Prés	Remplacer les fenêtres de la partie couvent	155 000,00 \$
TOTAL		155 000,00 \$
BGLA ARCHITECTURE ET DESIGN URBAIN		
Académie Sainte-Marie	Rénovation des fenêtres de l'aile Marcel-Lortie et rénovation des finis de murs et plafonds des aires communes	940 000,00
TOTAL		940 000,00 \$
BRIGAD ARCHITECTURE		
Guillaume-Mathieu	Remplacer les portes et fenêtres de l'aile 1971 et rénover les finis extérieurs	370 000,00 \$
TOTAL		370 000,00 \$
NIVO 9 ARCHITECTES		
Freinet de Québec bâtiment des Chutes	Remplacer les portes 2,3,6 et 7 et remplacer le plafond et l'éclairage des corridors	130 000,00\$
Marie-Renouard	Rénovation des finis du gymnase et des locaux de l'aile 1955	410 000,00\$
TOTAL		540 000,00 \$
ST-GELAIS MONTMIGNY ARCHITECTES (STGM)		
Pléiade	Rénovation des vestiaires et mise aux normes des escaliers intérieurs	310 000,00 \$
TOTAL		310 000,00 \$

- De répartir les mandats pour les mesures maintien des bâtiments et résorption du déficit 2018-2019 (mesures 50621, 50622, 50625 et 50626) aux firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité suivantes :

Établissement	Description de l'intervention	Coût des travaux avant honoraires et taxes
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.		
Châtelaine	Mise à niveau des systèmes CVCA	865 000,00 \$
TOTAL		865 000,00 \$
CIMA +S.E.N.C.		
Escalade 1	Mise à niveau des systèmes CVCA	800 000,00 \$
TOTAL		800 000,00 \$
GÉNÉCOR EXPERTS-CONSEILS INC.		
Samuel-De Champlain	Mise à niveau des systèmes CVCA	1 470 000,00 \$
TOTAL		1 470 000,00 \$

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

Établissement	Description de l'intervention	Coût des travaux avant honoraires et taxes
LES SERVICES EXP INC.		
Sous-Bois	Remplacement des appareils d'éclairage intérieur	215 000,00
TOTAL		215 000,00 \$

- De répartir les mandats pour les mesures maintien des bâtiments et résorption du déficit 2018-2019 (mesures 50621, 50622, 50625 et 50626) aux firmes d'ingénieurs en structure et génie civil suivantes :

Établissement	Description de l'intervention	Coût des travaux avant honoraires et taxes
CIMA + QUÉBEC S.E.N.C. ET BOUTHILLETTE PARIZEAU		
Mont-Sainte-Anne	Remplacement de la chaussée du débarcadère et remplacement de l'éclairage d'emplacement	1 135 000,00 \$
TOTAL		1 135 000,00 \$
EMS STRUCTURE		
Pionnière	Refaire le drain agricole et remplacement de la chaussée de la cour d'école	475 000,00 \$
TOTAL		475 000,00 \$
SNC LAVALIN INC.		
Saint-Pierre	Refaire le drain agricole et remplacement de la chaussée de la cour d'école	660 000,00 \$
TOTAL		660 000,00 \$
WSP CANADA		
Rucher	Refaire le drain agricole et remplacement de la chaussée de la cour d'école	374 000,00 \$
TOTAL		374 000,00 \$

CE-18/19-007

- D'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACQUISITION PAR RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ET CESSION AU CPE L'IMAGERIE

CONSIDÉRANT la cession d'une parcelle de terrain, avis publié sous le numéro 1 269 623 en 1988 par la Commission scolaire de Charlesbourg en faveur de la Ville de Charlesbourg pour l'aménagement du parc Henri-Casault;

CONSIDÉRANT l'obligation que le terrain serve exclusivement à des fins publiques et communautaires et notamment pour l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT la clause de rétrocession incluse au contrat prévoyant qu'advenant que l'immeuble cédé ne serve plus aux fins auxquelles il est destiné ou qu'il soit cédé à un tiers, la Ville s'engage à offrir d'abord au cédant de lui rétrocéder gratuitement;

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

CONSIDÉRANT le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire qui prévoit à l'article 4 que s'il s'agit d'un terrain enclavé, l'aliénation peut se faire de gré à gré lorsqu'un seul propriétaire est concerné;

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville de Québec et le CPE l'Imagerie dans le dossier de la promesse bilatérale de vente et d'achat par le CPE l'Imagerie à la valeur marchande de la parcelle de 179,8 mètres carrés au montant de 40 500 \$;

CONSIDÉRANT que le montant assumé par la Commission scolaire du droit de mutation est approximativement de 202 \$;

CONSIDÉRANT l'accompagnement de la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le règlement de ce dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 28 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France Painchaud et résolu :

- D'accepter la rétrocession par la Ville de Québec de la parcelle de terrain de 179,8 mètres carrés;
- De vendre au CPE l'Imagerie ladite parcelle de 179,8 mètres carrés au montant de 40 702 \$;
- D'autoriser M. René Dion, président et M^{me} Martine Chouinard, directrice du Secrétariat général, des communications et du transport scolaire, par les présentes à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, lesdits actes, à y apporter toutes modifications qu'ils jugeront pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout autre document qu'ils jugeront utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

CE-18/19-008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. APPUI DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR UNE DEMANDE D'AGRANDISSEMENT D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE – ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

Ce point est retiré.

11. APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU PRÉSIDENT

Le président n'a pas présenté de compte de dépenses.

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

12. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Il n'y a aucune communication.

13. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il n'y a aucune communication.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

- Mme Dominique Lizotte questionne l'avis de Mme Asselin sur la situation vécue au Séminaire des Pères Maristes.

Mme Asselin indique les interventions qui sont réalisées dans des cas similaires et les pistes d'amélioration identifiées à la suite de cet événement médiatique. Une rencontre sera planifiée avec divers partenaires impliqués pour fins de travail de collaboration et d'ajustements possibles à cet égard.

- Mme Nancy Bédard questionne nos façons de faire lors de l'octroi de contrats en conciergerie, notamment la nécessité d'exiger de l'expérience aux entrepreneurs soumissionnaires.

Il est répondu qu'il est plutôt exceptionnel de procéder pour l'octroi d'un seul contrat dans un seul établissement. Habituellement, les processus d'appel d'offres pour la conciergerie sont réalisés pour l'ensemble de nos établissements. Considérant la spécificité du travail à réaliser dans nos établissements, le volume et l'expertise requise pour bien répondre aux besoins de nos écoles, il est plutôt souhaité de sous-traiter avec des entreprises d'expérience.

- Mme Nancy Bédard commente l'horaire d'une éducatrice en service de garde et questionne à savoir s'il est possible d'améliorer les conditions d'emploi pour ce corps d'emploi où il y a rareté de personnel.

Mme Asselin énumère les pistes d'actions posées par la direction générale, les ressources humaines et les directions d'établissements afin d'améliorer les conditions. Elle porte aussi à l'attention des membres le fait que des bonifications d'heures, parfois dans un autre corps d'emploi, sont aussi proposées aux employés ce qui peut contribuer à l'amélioration des conditions. C'est cependant un fait que les horaires coupés en service de garde occasionnent des difficultés de recrutement.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

René Dion

Martine Chouinard